



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC
10th Floor, 4900 Yonge Street /
10e étage, 4900 rue Yonge
Toronto
Ontario
M2N 6A6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Hogs Back Fixed Bridge & Dam Rehab | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-201218/A | Amendment No. - N° modif. 001 |
| Client Reference No. - N° de référence du client R.079166.008 | Date 2019-09-05 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-012-2487 | |
| File No. - N° de dossier PWL-9-42042 (012) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-19 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Caporusso, Mary | Buyer Id - Id de l'acheteur pwl012 |
| Telephone No. - N° de téléphone (416) 318-8637 () | FAX No. - N° de FAX (416) 952-1257 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/TPSGC 4900 Yonge St Toronto ON M2N 6A6 | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-201218/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.079166.029

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
PWL-9-42042

La présentement modification à la demande de soumissions N° 001 vise à apporter les changements suivants :

1. Clarifications, questions et réponses
2. L'évaluation des impacts de base (EIB)

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-201218/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.079166.029

File No. - N° du dossier
PWL-9-42042

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Projet de réhabilitation du pont fixe et du barrage de Hog's Back, Canal Rideau, lot 2 Ottawa (Ontario)

Q1. Le paragraphe 1.6.8.1 (article n° U8) de la section 01 22 01 du devis stipule que « le prix unitaire comprend l'installation par forage de barres d'armature au béton existant à l'aide d'adhésif à époxy ». Est-ce exact ou est-ce que cet article doit être inclus à l'article U10 – Goujons?

Réponse : Le prix unitaire comprend l'installation par forage de barres d'armature au béton existant à l'aide d'adhésif à époxy" doit être supprimé de l'article n° U8 des prix unitaires. Le forage et l'installation de barres d'armature dans le béton existant à l'aide d'adhésif à époxy doivent être inclus dans l'article n° U10 - Goujons. La description des articles à prix unitaires n° U8 et n° U10 doit être remplacée par ce qui suit:

Article n° U8 - Béton coulé sur place: le béton coulé sur place doit être mesuré et à payé au prix unitaire du mètre cube de béton placé et accepté. Le prix unitaire pour le béton coulé en place comprend tous les coffrages, échafaudages, plates-formes et durcissement nécessaires pour terminer les travaux. Le béton coulé sur place pour le tablier du pont, la piste multi-fonctionnelle et la bordure situés sur le tablier du pont (entre les joints de tablier) doivent être exclus de cet article.

Article n° U10 - Goujons: Les goujons pour béton coulé sur place doivent être mesurés et payés au prix unitaire pour chaque goujon installé et accepté, y compris la main-d'œuvre, les matériaux, le forage et l'adhésif à époxy. Le matériel d'armature des goujons doit être mesuré comme indiqué dans l'article n° U7 des prix unitaires - Acier d'armature. Les goujons requis pour le tablier du pont, la piste multi-fonctionnelle et la bordure situées sur le tablier du pont (entre les joints de tablier) doivent être exclues de cet article.

Q2. Pouvez-vous confirmer que l'article U9 comprend « l'enlèvement du béton » et les « goujons » conformément au paragraphe 1.6.9.1 de la section 01 22 01 du devis et que l'enlèvement du béton et les goujons pour l'article U9 ne sont pas compris dans les articles U6 et U10?

Réponse : L'enlèvement du béton et l'installation des goujons pour l'article n° U9 ne sont pas inclus dans les articles U6 et U10. Le prix unitaire de l'article n° U9 doit inclure l'enlèvement du béton et et l'élimination des déchets, la préparation de surface, les goujons, le coffrage, l'acier d'armature et le béton coulé sur place (incluant le forage, l'étanchéisation et le durcissement).

Q3. Est-ce que le prix unitaire des articles U3 et U4 devrait être mesuré en tonnes plutôt qu'en m³?

Réponse : Les articles à prix unitaire n° U3 et U4 doivent être mesurés et payés au prix unitaire par mètre cube de matériel placé et compacté, y compris la fourniture et la livraison du matériau. La quantité des articles U3 et U4 sera déterminée à l'aide des méthodes d'arpentage décrites dans la section 31 23 33.01 du devis - Excavation, creusage de tranchées et remblayage.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-201218/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.079166.029

File No. - N° du dossier
PWL-9-42042

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q4. Est-ce que le béton fluide indiqué aux sections F/204, B/205 et C/205 fait partie du prix unitaire de l'article U8?

Réponse : Le béton remblai indiqué aux sections F/204, B/205 et C/205 est mesuré à l'article unitaire n° U8. Le béton remblai doit avoir les mêmes propriétés que le nouveau béton coulé sur place des murs de culées, avec affaissement plus élevé.

Q5. Le dessin 307 montre une ligne discontinue entre les nouveaux drains du pont – en travers du tablier, du nord au sud. Nous présumons qu'il ne s'agit pas d'un tuyau. Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir des détails?

Réponse : Les lignes pointillées entre les nouveaux drains de pont sur le dessin 307 ne sont pas des tuyaux et peuvent être ignorées. Elles seront retirées des dessins.

Q6. Le « drain pluvial et les conduits existants à remplacer par des nouveaux » comme indiqué sur les dessins 105 et 307 montrent différents aménagements. Pouvez-vous confirmer quelles canalisations doivent être remplacées?

Réponse : La disposition du drain pluvial existant et de la tuyauterie à remplacer est illustrée au dessin 105. Par conséquent, utilisez le dessin 105 pour la disposition de la tuyauterie et de la disposition du drain.

Q7. En ce qui a trait à l'étanchéisation du tablier du pont, les projets de ponts du MTO exigent souvent de prolonger l'étanchéisation d'un (1) m après le joint de dilatation à l'extrémité du tablier à la culée. Est-ce requis ou est-ce que l'étanchéisation du tablier doit arrêter au joint de dilatation à l'extrémité du tablier?

Réponse : La membrane d'étanchéité de la dalle du tablier doit s'arrêter aux joints de tablier sur le pont. La membrane doit recouvrir les dalles d'approche Est et Ouest ainsi que le tunnel à l'approche Ouest.

Q8. Le détail 1/210 montre un trait de scie à la culée de la dalle de transition. Est-ce que ce trait de scie doit être rempli de scellant en asphalte caoutchouté coulé à chaud?

Réponse : Oui.

Q9. Le détail G/210 montre un « revêtement » entre la glissière du pont et la nouvelle bordure. S'agit-il d'un revêtement en asphalte ou en béton?

Réponse : Asphalte

Q10. Il y a un « détail du joint de dilatation » sur le dessin 306. Nous n'arrivons pas à voir où ce joint de dilatation est requis. Est-il vraiment requis?

Réponse : Le détail du joint d'expansion montré sur le dessin 306 est requis lors du raccordement de la nouvelle bordure à l'existante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-201218/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.079166.029

File No. - N° du dossier
PWL-9-42042

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q11. Une note sur le dessin 105 stipule que « le revêtement flexible existant doit être enlevé dans les limites des ouvrages, voir le détail de la "section E" du dessin 305 ». Est-ce que la note devrait plutôt faire référence à la section B du dessin 305?

Réponse : Oui, la section référence est la Section B au Dessin 305.

Q12. Sur le dessin 302, à la culée ouest, le dessin indique clairement « nouvelle bordure à raccorder à la bordure existante ». À la culée est, aucune indication claire ne précise ce qui est requis en ce qui a trait aux bordures et aux trottoirs. Nous présumons que le trottoir sud-est doit être reconstruit jusqu'à la limite des ouvrages permanents comme indiqué. La bordure sud-est existante doit-elle être laissée en place ou remplacée? Au nord-est, devons-nous présumer qu'une nouvelle bordure doit se raccorder à la bordure existante et qu'aucun nouveau trottoir n'est requis et qu'il n'y en a pas à l'heure actuelle?

Réponse :

a) Comme indiqué sur les dessins 302, la bordure Nord-Est et Sud-Est existante doit être remplacée par une nouvelle bordure jusqu'à environ 31,40 m à l'est du centre du mur de culée Est et reliée à la bordure existante aux limites des travaux permanents.

b) La bordure Sud-Est existante du chainage 0 + 206 au tunnel T3 doit rester en place pendant la reconstruction du trottoir.

c) Au nord-est, le nouveau trottoir est connecté à l'existant à la limite des travaux permanents. Un trottoir existant, partiellement asphalté, doit être reconstruit en asphalte.

Q13. Les dessins 226 et 227 montrent que les glissières existantes doivent être démolies et reconstruites au sud-ouest et au sud-est. Pouvez-vous fournir le détail du dessus et des poteaux de la glissière? Quelle est la distance entre axes de ces poteaux?

Réponse : Il n'y a pas de détails pour la glissière existante au sud-est et sud-ouest. Pour les fins d'estimation des coûts des travaux, considérez que la lisse supérieure et les poteaux des glissières sont les mêmes que pour la glissière 210 C. Durant la construction, les propriétés des matériaux des glissières existantes pourront être déterminées et les glissières reconstruites de façon similaire aux glissières existantes.

Q14. Les dessins 226 et 227 montrent des glissières existantes au nord-ouest et au nord-est. Au poteau de la glissière, il y a une référence au détail 2/206, qui est une « fondation individuelle pour poteau de glissière ». Est-ce que des fondations sont requises pour les poteaux de la glissière existante au nord-ouest et au nord-est?

Réponse : Oui, le détail 2 / 226-227 est nécessaire au besoin pour modifier et ajuster la glissière existante afin de la raccorder au dispositif de retenue de transition.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-201218/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.079166.029

File No. - N° du dossier
PWL-9-42042

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q15. On peut lire sur le dessin 226 « détail de la réparation de la glissière d'acier existante ». Est-ce requis à plusieurs endroits ou est-ce que cela sera déterminé sur le chantier et traité dans un ordre de modification?

Réponse : La réparation des glissières d'acier montrée au dessin 226 est requise à deux endroits.

Q16. La section C du dessin 227 montre qu'il y a +/- 17 m (+-13 m plus 4 m, habituellement) de glissière de sécurité entre le joint de dilatation et la glissière de sécurité au nord-est. Cette quantité semble erronée selon le plan sur le dessin 226. Nous présumons que les longueurs de glissière de sécurité du plan sur le dessin 226 sont correctes et qu'elles prévalent sur les sections de transition de la glissière des dessins 226 et 227.

Réponse : Les longueurs des dispositifs de retenue de transition montrées aux sections A, B, C et D doivent être utilisées. Les dimensions réelles requises pour les sections de transitions devront être validées/confirmées par un relevé terrain avant la préparation des dessins d'atelier. Les positions des poteaux des dispositifs de retenue de transition aux approches sur la vue en plan du dessin 226 sont à titre d'information générale et les coupes montrent les détails de la construction de ces éléments.

Q17. Est-il possible d'obtenir une prolongation de délai pour ce projet?

Réponse : Une prolongation de la date de clôture de l'appel d'offres ne sera pas accordée.

Q18. Pouvez-vous confirmer que les épissures montrées sur le dessin 215, ce sont des épissures de chantier?

Réponse : Oui, les épissures représentées sur le dessin 215 sont des épissures de chantier.